



Concubinage et enfant, précisions nécessaires

Par Visiteur

Bonjour,

A la suite d'une infidélité, mon ami a décidé de rompre notre union.

Nous vivons en concubinage (pas de PACS), le bail est à son nom (il "m' héberge"), nous avons un enfant de 5 ans.

Mon concubin m'a dit qu'il voulait me mettre dehors dès lundi car selon lui, le bail est à son nom (je n'y figure pas) et donc, je n'ai aucun droit et il peut m'expulser comme il veut.

Nous avons un enfant. En tant que mère de son enfant, as t il le droit de m'expulser de notre logement en si peu de temps (même si le bail est à son nom)? Il ne m'a même pas laissé le temps de retrouver un appartement.. ? et je ne sais pas ou aller.

Ma demande est très urgente.

Merci d'avance.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

En tant que mère de son enfant, as t il le droit de m'expulser de notre logement en si peu de temps (même si le bail est à son nom)? Il ne m'a même pas laissé le temps de retrouver un appartement.. ? et je ne sais pas ou aller.

Bien que l'attitude du père de votre enfant puisse être choquante il est malheureusement dans son droit puisque au regard de la loi vous êtes occupante sans titre de son logement étant donné que lui seul est titulaire du bail. Le fait que vous ayez un enfant en commun ne change rien.

Bien cordialement